Image not found or type unknown

Problème héritage.. on nous cache des choses

Par **vanessa 69**, le **23/03/2016** à **09:54**

bonjour,

voilà mon grand père c'est marié une première fois avec ma grand mère et ils ont eu mon père. ensuite il c'est remarié avec son épouse et ils ont eu une fille.Mon père est décédé en 2009. en 2015 mon grand père est décédé aussi, nous avons reçu de mon grand père une lettre du notaire pour la succession.Et là grande surprise il a donné tous ces biens immobiliers pars donation préciput hors part succé a sa fille. De plus, les comptes bancaires sont inexistant c a dire son épouse " qui a très peu travaillé " en a 3 perso avec livret A avec pas grand chose dessus + le compte joint et mon grand père qui lui a toujours ramené sa paye etc juste le compte joint. vide bien sur, j'ai demandé au notaire il m'a dit qu'il ne prenait en compte que les comptes que ma tante lui avait donné, car c'est au héritier de fournir les pièces pour le dossier.. en gros ma tante se retrouve propriétaire de tous les biens de mon grand père .. vidé surement les comptes bancaire et pas tout donné et a surement touché une assurance vie en plus de tout ça ..1 seul appartement coute aujourd'hui 200 000 euros là ou il est placé .. en gros nous, nous avons le droit a 1000 euros chacun .. après ma lettre au notaire, il a remit 31000 euros dans la cagnotte disant qu'elle avait effectivement un peu trop touché par rapport a nous. Ma tante a toujours été très manipulatrice envers mon grand père sachant que la dernière donation été enregistré mm pas 3 mois après le décès de notre père.. que faire ???

merci beaucoup pour vos conseils ...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés